

**Examen de contrôle des connaissances techniques
(ECCT)
Session 2022**

LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À S'INSCRIRE

Ont été autorisés par la Chancellerie à s'inscrire à la session 2022 de l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT) les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique et sur le fondement ci-après indiqué :

- Sur le fondement de l'article 7, paragraphe I, alinéa 1^{er} du Décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire :

Madame	ABOUDRAR		Mariam
Madame	ALLARD	LAURENT	Vinciane
Madame	ALLIER		Audrey
Madame	AMANS		Laure
Madame	ANTOINE	FABRE	Marie
Madame	ARNAL	ORTS	Rachel
Madame	AUMARD		Virginie
Madame	BARBA		Marlène
Madame	BARIL		Annabelle
Madame	BASKENS	CHOLLET-BASKENS	Gwendoline
Madame	BERTHELOT	RAYE	Séverine
Monsieur	BLEUNVEN		Nicolas
Madame	BOISMARTEL	ROBIC	Marie-Aude
Madame	BONNEAUD		Claire
Monsieur	BOSCHER		Guillaume
Madame	BOUSSEMARY		Vanessa
Madame	BOUZON		Véronique
Monsieur	BRETAUDEAU		Sébastien
Madame	BRIGHENTI		Céline
Madame	BULTEL	LACROIX	Vanessa
Madame	BURTHUN	SENÉ	Nesha
Madame	CACHIA		Sandra
Madame	CAMUS		Aurore
Madame	CHAMBEAUD	CHAGNAUD	Fanny
Madame	CHAMBON	GRIMALDI	Elsa
Madame	CHAUVET		Alison

Madame	CHENIERE AGNES		Marie
Madame	CHERRUAULT	BAHEUX	Catherine
Madame	COLLAS		Cindy
Madame	CREVITS		Amandine
Madame	DABREMONT	KLING	Ingrid
Madame	DAUPHIN	DAUPHIN-DEMESSINE	Émilie
Madame	DE VILLEBONNE		Agnès
Madame	DELAHAYE-ZUGNO	HARTZ	Alexiane
Monsieur	DELAUNAY		Christophe
Madame	DELPERIER		Ludivine
Monsieur	DELPLACE		Antoine
Madame	DERVOUT		Stéphanie
Monsieur	DEZUTTER		Édouard
Monsieur	DORSO		David
Madame	DUFURNET	DE LOS RIOS	Karine
Monsieur	DUJOL		Pierre
Madame	EKTI		Meral
Madame	FERRAND		Cécile
Madame	FITOUSSI		Laura
Madame	FLORION	DASSE	Catherine
Madame	GLACET	DESTOMBES	Céline
Madame	GODEFROY	MONOURY	Jennifer
Madame	GOUTTE		Sandra
Madame	GROSJEAN	LUKASCZYK	Carine
Madame	GUILLET-CHAZAL	HERNANDEZ	Sandrine
Madame	HANKARE		Nadia
Monsieur	HARDY		Fabien
Madame	HAREN		Delphine
Madame	HINGANT	LAMY	Lauriane
Madame	HOCHET	DUVAL-HOCHET	Angélique
Madame	HOUSSIN	ALLACKER	Karine
Madame	HUBIN		Amélie
Madame	JEGOU	CARGNELUTTI	Claire
Madame	KLOCK		Marie-Eugénie
Madame	KONIECZNY		Clémence
Madame	LACFOURNIER	FERREIRA	Anne-Laure
Madame	LARDIER	MERCIER	Céline
Madame	LAROCHE	GARNIER	Alexia
Madame	LARUE	QUIEDEVILLE	Sandrine
Madame	LAURENT		Céline
Madame	LE CRONC		Céline
Monsieur	LEFEBVRE		Philippe



Madame	LEGUAY	JORET	Amélie
Madame	LEIGNE		Morgane
Madame	LENDOYE-LEUSIE		Jennifer
Madame	MELOU		Christelle
Madame	MINAUD		Estelle
Monsieur	MONA		Yanis
Madame	MORICE		Anne
Madame	NEVEU		Jessica
Madame	PALLIER	BALLANGÉ	Aurore
Madame	PANTIN		Coralie
Madame	PAULETTO	GIL	Myriam
Madame	PETAUT	JEAN	Sophie
Madame	PINGET	PINGET	Justine
Madame	PLOT	AUGEIX	Marina
Madame	PODEVIN		Marine
Madame	REY		Amandine
Madame	RICARD	RAMEAUX	Laurence
Madame	ROPARS	HUON	Émilie
Monsieur	ROUZET		Benjamin
Madame	SELLIAH	GUERIN DE VAUGRENTE	Ménaka
Madame	SILLY		Karen
Madame	SIMON	VINCON	Piyanooch
Madame	SONNEVILLE- KEIGNAERT		Élodie
Madame	SURGET	MASSONNET	Mathilde
Madame	TURKI		Nadia
Madame	VERSTRAETE	VERSTRAETE	Fleur
Madame	VISONNEAU		Sabrina

- Sur le fondement de l'article 7, paragraphe I, alinéa 2 du Décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire :

Monsieur	DENOS		Nicolas
Madame	DUCOL GAUTHIER	DUCOL	Caroline
Madame	LABOPIN	LABOPIN-DUCAROUGE	Lucie
Madame	SIENA	RIO SIENA	Audrey
Madame	THEBAULT	BOLOU	Alexandra



- Sur le fondement de l'article 5 du Décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire :

Madame	BARBOZA		Marjorie
Madame	CARTON	LAURENT	Marie
Madame	DOUTEAUD		Mélanie
Madame	LECHAUX		Karine
Madame	VALLE		Valérie

Les modalités de paiement des droits d'inscription à l'examen, fixés à cinq cent (500) euros, seront précisées ultérieurement par la direction pédagogique de l'Institut national des formations notariales.

Le coût desdits droits d'inscription à l'examen est voté annuellement, pour chaque année de formation, par le conseil d'administration de l'INFN.

Fait à Paris, le 18 août 2022

La direction pédagogique de l'INFN

J.JANNOT

**Institut National
 des Formations Notariales**
 35, rue du Général Foy
 75008 PARIS - Tél. 01 43 87 44 07
 Télécopie (Fax) 01 43 87 23 76



Institut national des formations notariales